

L'autofinancement : est-ce la réponse au resserrement du crédit aux collectivités locales ?

“Autofinancez-vous.”

C'est la solution préconisée par les cadres régionaux de Dexia (plus exactement, de ce qu'il en reste), dans le supplément économique local du 17 Janvier. On peut se demander si ces cadres jeunes et dynamiques ont déjà vu un budget communal de près.

Dans une entreprise, les périodes de vaches grasses peuvent générer des flux de trésorerie, bien utiles à court ou moyen terme, pour réinvestir dans le parc de machines, le matériel roulant, etc. Pour une commune, le principal, c'est le long terme, quelle que soit sa taille : voirie, entretien du patrimoine, équipements collectifs lourds, gros dégâts naturels, etc. Alors, de l'autofinancement ? Soyons sérieux !

Le seul flux réel de trésorerie, pour une commune, c'est par exemple la vente d'un patrimoine immobilier en excédent. C'est de la bonne gestion, et c'est ce qu'a fait

récemment Charleville-Mézières (et Sedan, avec la vente du Dijonval, immédiatement réinvesti dans le pôle culturel).

La règle d'or de l'équilibre budgétaire dont on parle tant en ce moment, est obligatoire pour une commune, et l'autofinancement est d'abord le ratio d'équilibre de sa dette. Négatif, la dette s'alourdit. Positif, la commune se désendette.

Certes, s'autofinancer sur de petites opérations ou sur de moyennes, subventionnées à 80%, soit. Encore de la bonne gestion. Mais, constituer longuement une cagnotte ou un “trésor de guerre” sur le dos de l'impôt (les subventions seraient, à juste titre, reprises) n'est pas concevable. Ce serait possible, que ce serait stupide de priver deux ou trois générations, de la piscine ou de la salle de spectacle ou de sport qu'elles attendent : L'emprunt est l'élément constitutif et consubstantiel de la gestion communale. Comme dans la



Sainte-Trinité : dotations, impôts, emprunts. D'où l'importance d'une agence de financement des investissements locaux telle que préconisée par les grandes associations d'Élus.



Pour les gros travaux : l'emprunt sinon rien.

Agence de financement des investissements locaux : ce ne sera pas pour cette année. Dommage.

Pendant que la CDC et la Banque Postale se hâtent lentement de se substituer à Dexia, et que les banques privées, corsetées par les accords de Bâle III (reconstitution de leurs fonds propres) ne se bousculent pas pour prêter à des collectivités locales obligées de déposer leurs fonds au Trésor, les associations d'Élus (AMF, ANGVF, ACUF) agissent et avancent.

Par le biais d'une association d'étude, elles ont mis sur pied une Agence Française pour le Financement des Collectivités

Locales. Sur le modèle des pays nordiques où ces agences existent depuis près d'un siècle, Finlande en tête. On reconnaît bien là le mutualisme scandinave qui, soit dit en passant, continue d'accéder sans problème, malgré la crise, au marché obligataire.

Toutes les associations "cousines" au sommet (ARF, ADF, AdCF, AFIGESE), ont adhéré à l'AEAFCL. À la base, les adhésions sont passées de 52 à 80 ces 3 derniers mois, tant il est vrai que, si des poids lourds comme PACA ou Rhône-Alpes peuvent accéder directement au marché, il n'en est pas de même pour les collectivités plus modestes. Et c'est pour elles que l'association veut constituer, à côté de la CDC et des banques, ce

3^{ème} pôle d'aide au financement de leurs investissements.

Le projet est prêt, et un texte législatif rédigé aux quatre-quarts a été déposé sur le bureau du Parlement pour être opérationnel en Juin 2012.

Mais les élections du printemps compliquent inévitablement le calendrier. Les grandes associations d'Élus peaufinent donc une position qui ne sera vraiment opérationnelle qu'en juin 2013. Entre temps, il aura encore fallu emprunter à des taux de 4,5 ou 5 %, au lieu de taux proches de l'Euribor comme peut y prétendre cette future agence.

L'Association d'étude lance donc auprès des Élus, un mouvement d'adhésion continu. En particulier au niveau des Intercommunalités